



Centre Sportif et Culturel LAETITIA - NANTES
PROJET EDUCATIF
Relatif à l'Accueil collectifs de mineurs

I / PRESENTATION DE L'ASSOCIATION :

Le **Centre Sportif et Culturel LAETITIA** est une association de type loi 1901, qui permet à plus de 1500 adhérents de pratiquer plus de 29 activités différentes.

Un peu d'histoire...

L'Œuvre Notre-Dame-de-Toutes-Joies, ancêtre de « la Laetitia » était née en 1844, le CSC LAETITIA a donc fêté le 23 octobre 2009 : **son 165^{ème} anniversaire**, ce qui en fait la plus vieille association nantaise.

Mais, malgré son grand âge, l'association vit avec son temps, et en sachant tirer les enseignements du passé, **la Laetitia regarde toujours vers l'Avenir**, en renouvelant chaque année certaines activités pour répondre aux demandes nouvelles ; ce qui lui permet aujourd'hui de tenir une place essentielle dans **la vie associative du quartier Breil-Barberie**, et d'être connue et reconnue sur les quartiers nantais limitrophes, voire les communes aux alentours de Nantes.

Son fonctionnement...

Une **centaine de bénévoles** s'efforce d'accueillir tous les pratiquants dans les meilleures conditions et veille à former les futurs entraîneurs, encadrants et dirigeants associatifs. Mais étant donné l'ampleur prise par l'association, **4 salariés** soutiennent désormais les bénévoles (dirigeants-élus et encadrants) en participant à la gestion des activités (animation, secrétariat) et des locaux (agent d'entretien). Chaque section gère son activité avec une relative autonomie, supervisée par un Comité Directeur, lui-même piloté par un Bureau Directeur.

Les intentions éducatives...

Affiliée à la FSCF (Fédération sportive et culturelle de France), chaque acteur de l'association garde l'objectif de **contribuer à l'épanouissement de chaque individu dans toutes dimensions**.

Titulaire des agréments « Jeunesse et Sports » et « Jeunesse Education Populaire », l'association a pour but de **permettre à tous la pratique des activités physiques, sportives**,

culturelles, éducatives et sociales. Aujourd'hui les adhérents et adhérentes de 3 à plus de 90 ans s'expriment dans des activités diverses telles que le club de retraités, la peinture, la capoeira, la gymnastique rythmique ou artistique, le handball, les danses irlandaises, l'école des sports ou l'éveil de l'enfant, mais aussi la gym détente, le tai-chi-chuan, ou le ju-jitsu.

Les différentes fédérations auxquelles l'association est affiliée reconnaissent la qualité de l'encadrement par l'attribution de labels, le CSC Laetitia est notamment titulaire du label enfance/éveil FSCF (accueil des 3-6ans pour l'activité Eveil de l'enfant).

L'ambition : l'ouverture sur le quartier

L'ambition du CSC LAETITIA est de tenir **une place éducative forte sur le quartier** en développant des partenariats avec d'autres acteurs et ainsi de contribuer à l'épanouissement de chaque individu par des actions adaptées.

Depuis juillet 2002, le CSC LAETITIA propose également aux enfants de 4 à 11 ans de s'initier par demi-journées à différentes activités sportives durant les vacances scolaires, dans le cadre de « vacances-sport-découverte ».

II / L'ACCUEIL COLLECTIFS DE MINEURS (ACM):

Depuis juillet 2005, l'ouverture d'un Accueil collectifs de mineurs répond aux objectifs associatifs suivants :

- **Répondre aux besoins émergents des familles du quartier** en terme de solution de garde : modalités tarifaires qui prennent en compte le quotient familial, inscriptions à la journée pour une organisation familiale plus souple, accueil et départs échelonnés des enfants pour répondre au mieux aux rythmes des enfants et des familles ;
- **Diversifier les activités proposées** aux enfants et aux jeunes : le Centre de loisirs offre aux participants de nouvelles pratiques, de nouvelles rencontres, un nouveau terrain d'apprentissage en complément des activités familiales scolaires ou associatives du reste de l'année.
- Pour l'association, **poursuivre les démarches de l'Education Populaire** : en mettant en œuvre une pédagogie favorisant l'initiative, l'expérimentation et la responsabilité (choix et propositions d'activités, droit d'expression, et droit à l'erreur pour chaque enfant), mais aussi l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie et de la citoyenneté (prise en compte de la vie collective, confrontation aux différences).
- **Faire profiter** à un maximum d'enfants des **savoir-faire** reconnus de l'association en terme **d'encadrement d'activités variées**.
- **Faire profiter** les animateurs des **savoir-faire** de l'association en terme de formation, de **compétences pédagogiques et techniques**.

L'accueil collectifs de mineurs conformément aux statuts de l'association, **permet la pratique des activités physiques, sportives et culturelles, éducatives et sociales sous toutes ses formes.**

III/ OBJECTIFS EDUCATIFS :

L'ensemble des activités proposées participe à l'épanouissement des différents publics accueillis, les activités concernent des domaines variés, facilitent la rencontre et les échanges entre enfants, prennent en compte les différences entre les enfants et leurs choix et encouragent chacun à trouver sa place dans le groupe.

L'accueil collectif de mineurs est un **lieu de vacances ouvert à tous** sans distinction d'origine géographique, sociale, ou de religion, notamment par des modalités tarifaires qui prennent en compte les différences sociales.

Le Centre de Loisirs veille particulièrement à **respecter les rythmes et les besoins spécifiques** des différentes tranches d'âge accueillies, en fonctionnant par groupes d'âges dès que c'est possible, en donnant la possibilité à chacun d'aller à son rythme.

A travers les différentes activités, **l'équipe d'encadrement veillera à promouvoir les valeurs éducatives** suivantes :

- **L'Autonomie** : en encourageant l'enfant ou le jeune à devenir Acteur de son temps de Loisirs, à faire des choix, à s'approprier les lieux d'activités.
- **La Tolérance et la Solidarité** : en apprenant à connaître ses pairs, l'enfant doit apprendre à respecter les autres (politesse, écoute des différents avis...) ; quand chacun prend sa place dans le groupe, les différences, par leur complémentarité, deviennent une richesse
- **Le respect de l'environnement** : en apprenant à mieux connaître l' environnement (rural ou urbain) et son fonctionnement, chaque enfant apprend à mieux le respecter et à évoluer d'une manière plus citoyenne : écologie (recyclage des déchets, propreté, respect des espèces vivantes...), nuisances sonores, sécurité routière
- **L'implication dans les moments de vie collective** : chaque enfant doit connaître le fonctionnement de la vie en groupe, ses richesses (échanges et ouverture...) et ses contraintes (respect des horaires, compréhension des règles de vie, rangement et nettoyage du matériel, partage des jeux...). Par ces expériences de vie collective, chacun sera sensibilisé à l'importance d'adopter un comportement citoyen. A l'intérieur ou à l'extérieur de l'association, chacun prend sa place tout en respectant la place des autres et la vie du groupe.

- **Le développement de la curiosité, et des capacités d'imagination et d'expression** : en apprenant à mieux se connaître, l'enfant se construit en s'épanouissant, il affirme ses choix, ses goûts, ses sensibilités. Le centre de loisirs doit être pour lui un terrain d'expérimentation, lui ouvrir des portes et des horizons pour lui permettre ainsi de se développer de manière harmonieuse et de développer son esprit critique.

⇒ L'ensemble des valeurs contribueront à la socialisation et au développement personnel de chacun.

IV/ LES MOYENS :

L'association met à disposition les moyens nécessaires au bon fonctionnement de l'**accueil collectif** (locaux, matériel, moyens financiers), des **nuitées** et des **séjours** organisés.

Les Directeurs de séjours ou de l'ACM sont responsables de l'organisation fonctionnelle du Centre et de l'utilisation de ces moyens, notamment du recrutement de l'équipe d'encadrement dans le respect de la législation en vigueur et avec l'accord du Directeur-Coordinateur du Centre Sportif et Culturel Laetitia.

V/ MODALITES D'EVALUATION et SUIVI DE PROJETS :

Le Directeur-Coordinateur de l'association est garant du présent Projet Educatif devant le Bureau Directeur.

Il valide en amont le Projet Pédagogique et en aval s'assure de la validité et de la réalité des objectifs définis.

Les Directeurs des séjours ou de l'ACM, nommés par la direction, sont en charge de rédiger et de mettre en place un Projet Pédagogique en adéquation avec le présent Projet Educatif.

En prenant en compte les particularités de l'accueil (accueil de loisirs avec ou sans hébergement, tranche d'âge, période...) et les moyens disponibles, le Projet Pédagogique, réfléchi avec l'équipe pédagogique, devra respecter les valeurs propres à l'association et fixer les moyens mis en œuvre sur le terrain pour atteindre les objectifs et évaluer les actions menées, il devra également préciser les modalités de fonctionnement de l'équipe et les relations entretenues avec les familles.

Les Projets Educatif et Pédagogique sont à disposition de tous les partenaires éventuels, ainsi que des familles (le projet pédagogique pouvant être alors présenté sous une forme restreinte).